

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-BC-01-005

**INITIATIVE OISE SUD :
RENOUVELLEMENT DE LA
CONVENTION ET
PARTICIPATION 2020**

**SEANCE
DU 22 JANVIER 2020**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 15

présents : 9

votants : 9

**DATE DE CONVOCATION :
15 JANVIER 2020**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Marie-Paule EECKHOUT**

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-deux Janvier, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) Président de séance
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)

Pouvoir :

Néant

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

Avant l'examen de la question par le Bureau Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 9 présents, 6 absents et aucun pouvoir. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président revient sur le partenariat existant entre la Communauté de Communes Senlis Sud Oise et Initiative Oise Sud, contracté en 2017.

Pour rappel, cette association a pour objet de déceler et favoriser l'initiative, créatrice d'emplois par la création ou la reprise d'entreprises.

Elle contribue à ces mêmes missions, par l'octroi d'un soutien technique sous forme de prêt d'honneur, sans garantie, ni intérêt. Elle propose également l'installation, notamment par un parrainage ou un accompagnement personnel.

Initiative Oise Sud :

- Accompagne ante-création les porteurs de projets éligibles, en collaboration avec son réseau partenaires (accueil du créateur et éventuellement réorientation, examen du projet et montage de dossier de demande de prêt d'honneur),
- Aide à la présentation du projet en Comité d'Agrément,
- Accompagne post-création les porteurs de projets, soutenus par l'association, en collaboration avec son réseau de partenaires.

Le montant de la cotisation 2019 était de 16 319,55 euros, soit 25 107 habitants (population de référence) * 0,65 euros.

En 2019, Initiative Oise Sud a poursuivi son objectif de soutenir un nombre toujours plus important de porteurs de projet. Sur le seul territoire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, **75 porteurs de projets ont été conseillés, 12 d'entre eux ont été financés. 193 500,00 euros de prêts d'honneur ont été octroyés. 42 emplois** ont ainsi été créés ou maintenus.

Il est proposé de reconduire ce partenariat, pour une durée d'un an. Sur la base du dernier recensement effectué, la participation est identique à celle de l'année 2019 soit pur l'année 2020 : **25 107 habitants (population de référence) * 0,65 euros = 16 319,55 euros.**

Délibération

Vu la compétence « *développement économique* », dévolue de manière obligatoire à l'EPCI par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 Août 2015,

Vu le projet de convention Initiative Oise Sud pour le compte de l'année 2020,

Considérant l'importance de ce partenariat pour les entreprises locales.

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 9 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la nouvelle convention,
- **DECIDENT D'INSCRIRE** les crédits budgétaires y afférents dans le cadre du futur budget primitif 2020 (chapitre n°65).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

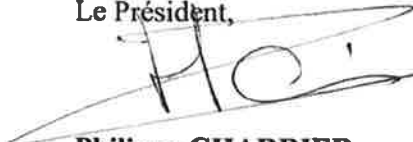
Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,

le: **28 JAN. 2020**
et de l'affichage le : **31 JAN. 2020**

Le Président,

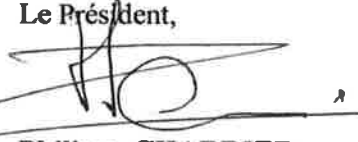

Philippe CHARRIER.



Le

Envoyé en préfecture le 28/01/2020
Reçu en préfecture le 28/01/2020
Affiché le **31 JAN. 2020**
ID : 060-200066975-20200122-DEL2020BC01005-DE

Le Président,


Philippe CHARRIER